



**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION D'UNE ZONE
TOURISTIQUE ET DE LOISIRS SUR LE SITE D'ARJUZANX**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la désignation d'un bureau d'études en vue de la réalisation d'une étude
du fonctionnement hydraulique au droit du projet d'aire de camping-cars
sur les propriétés du Syndicat Mixte sur le site d'Arjuzanx**

Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion d'une Zone Touristique et de Loisirs sur le site d'Arjuzanx,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat attribué le 20 avril 2021 à la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'une aire de camping-car à Arjuzanx sur la commune de Morcenx-la-Nouvelle,

VU la proposition de la SATEL en date du 13 juin 2022,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire** : SARL ETEN Environnement, sise 49 rue Camille Claudel à SAINT-PAUL-LES-DAX (40990)
 - **Mission confiée** : réalisation d'une étude du fonctionnement hydraulique au droit du projet d'aire de camping-cars comprenant notamment des investigations préalables, un découpage des bassins versants et de l'occupation des sols, l'évaluation des débits ruisselants au droit du projet à l'état initial/état futur, l'évaluation de la capacité des exutoires naturels à recevoir les eaux pluviales, la rédaction d'une note de synthèse et la réponse à l'avis de la CLE du SAGE Midouze
 - **Montant total** : 2 275,00 € HT soit 2 730,00 € TTC
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le

23 JUN 2022

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE